

**COMITÉ SYNDICAL DU****PROJET DE DELIBERATION****RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020**

En application de l'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, le Président présente au comité syndical, dans le délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le rapport doit également comporter une présentation de la structure ainsi que l'évolution des dépenses et des effectifs.

Ce rapport doit donner lieu à un débat en comité syndical et est acté par une délibération spécifique.

Vu le rapport présenté,

Il est proposé au conseil syndical de prendre acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2020.

**RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020**

Le SYEPAR – syndicat d'études et de programmation pour l'aménagement du Roannais - est un syndicat mixte fermé régi par les dispositions des chapitres I et II du titre I<sup>er</sup> du Livre II de la V<sup>ème</sup> partie du Code Général des Collectivités Territoriales. Il est composé de Roannais Agglomération et de la communauté de communes du Pays d'Urfé.

Chargé de la planification stratégique sur son périmètre, le SYEPAR a pour compétence l'élaboration, la révision, ou la modification éventuelle du schéma de cohérence territoriale (SCOT) du Roannais ainsi que le suivi et l'évaluation du SCOT une fois ce dernier approuvé.

2020 sera la 6<sup>ème</sup> année complète du nouveau fonctionnement du SYEPAR avec la mise à disposition des services de Roannais Agglomération. Il est rappelé que le personnel du SYEPAR a été muté à Roannais Agglomération depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2014 et qu'une convention de mise à disposition de services a été signée pour une durée de 3 ans (1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2017). Une nouvelle convention de mise à disposition de services a été signée pour une durée de 3 ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

En 2017, les études nécessaires à la procédure de révision du SCOT Roannais engagée par délibération le 10 octobre 2014 ont été finalisées par une approbation du schéma le 4 octobre 2017. Les orientations 2020 s'inscrivent dans la continuité de 2020 : sans programmation de nouvelles études pour le SCOT.

La ressource principale du syndicat est constituée par la cotisation des membres au prorata du poids de population, soit Roannais Agglomération (95%) et la communauté de communes du Pays d'Urfé (5%).

Le budget 2020 sera voté avec la reprise anticipée des résultats estimé au 27/11/2019 comme suit :

- résultat excédentaire de fonctionnement 2019 : 18 838.09 €
- résultat excédentaire d'investissement 2019 : 155 162.15 €.

## LES ORIENTATIONS DU BUDGET 2020 :

### 1/ Dépenses de fonctionnement

Le SYEPAR prévoit d'assurer en 2020 les dépenses liées au fonctionnement et à l'animation du SCOT Roannais.

DEPENSES	CA 2017	CA 2018	BP 2019	Projet de BP 2020	Nature des dépenses
Services extérieurs	3 364	25 163	8 300	900	Maintenance site Internet et assurances
Autres services extérieurs	16 633	84	17 633	30 338	Dont provision pour frais d'actes et de contentieux 15 000€
Cotisations	3 060	3 060	3 500	6 700	EPURES 5 600 €+ Fédé Scot 1 100€
Remboursement de frais	76 600	79 700	80 000	41 300	Agglo
Frais de mission	145	251	1 500	1 000	Remboursement élus
Subventions versées	35 400	7 000	9 000	6 000	Programme Epures
Dotations aux amortissements	46 249	51 235	52 000	51 300	
Dépenses imprévues		0	0	0	Equilibrage budget
<b>Total</b>	<b>181 450</b>	<b>166 493</b>	<b>171 933</b>	<b>137 538</b>	

Sont prévus :

- Des crédits pour le programme partenarial avec l'agence d'urbanisme de Saint-Etienne Epures à hauteur de **5 600 €** (participation à l'amortissement SPOT Théma + programme mutualisé des SCOTs ligériens adhérents).
- La mise à disposition de services à Roannais Agglomération sera proposée en forte baisse en lien avec la diminution de l'activité, et correspond au fonctionnement du syndicat. Cette mise à disposition s'élève à environ **41 300 €**, elle comprend 1 020 heures soit environ 0,6 ETP ainsi que les coûts de fonctionnement (affranchissement, reprographie...)
- La continuité des adhésions à la Fédération nationale des SCOT (veille juridique et formations) et à l'Interscot de l'aire métropolitaine Lyon / Saint-Etienne (partenariat et réflexions à l'échelle de 13 SCOTs) via la cotisation d'adhésion à Epures pour un montant de **7 700€**.
- Outre des crédits divers (assurances, maintenance site internet, frais de mission des élus) pour **1 900 €**, il est prévu l'inscription de dépenses éventuelles frais d'actes et de contentieux pour **15 000 €** (provisions sur le chapitre des charges à caractère général).
- Un montant d'amortissement de 51 300 € des études antérieures (élaboration du SCOT de 2012 et études liées à la modification et à la révision du SCOT inscrites en investissement).

## 2/ Recettes de fonctionnement

RECETTES	CA 2017	CA 2018	BP 2019	Projet de BP 2020
Excédents reportés	71 211	91 843	53 333	18 838
DGD	14 900	7 644	0	0
Participations collectivités	179 874	105 652	105 600	105 700
Quote-part subventions rapportée résultat	7 309	14 687	13 000	13 000
<b>Total</b>	<b>273 293</b>	<b>219 826</b>	<b>171 933</b>	<b>137 538</b>

La cotisation des membres a été proposée pour les années 2018 à 2020 en diminution en raison de la baisse des dépenses de fonctionnement et du résultat de fonctionnement de l'exercice budgétaire 2017 (92 375.15 €).

Ainsi le résultat de fonctionnement 2019 sera en baisse et devrait être de 18 838 €. L'objectif est de tendre vers un résultat de fonctionnement proche de 0, en assurant une participation stable de 2018 à 2020. Le résultat restera positif grâce à la section d'investissement excédentaire (amortissements).

**Stabilisée à 1.70 €/habitant (soit environ 179 000 €) depuis 2015, la participation par habitant est de 1 €/habitant depuis 2018, ce qui représente environ 105 700 € en 2020.**

Participation par habitant		1,00
Roannais Agglomération	100 587 hab.	100 587
Pays d'Urfé	5 224 hab.	5 224
		<u>105 811</u>

L'objectif est de ne pas mobiliser des participations des membres trop tôt par rapport aux projets qui seront à mener dans les prochaines années d'autant plus que le résultat de la section d'investissement ne peut être repris. **Le montant de cette participation pourrait être réétudié si des études devaient être conduites en 2020/2021.**

## 3/ Section d'investissement

En 2020, aucun crédit n'est prévu en dépense d'investissement.

Il est rappelé que le SYEPAR n'a aucun endettement.

**La section d'investissement sera proposée en suréquilibre de 193 462 € en raison du résultat reporté 2019 et de la dotation aux amortissements.**

DEPENSES	CA 2017	CA 2018	BP2019	Projet de BP 2020
Subventions d'investissement (amortissements)	7 309	14 687	13 000	13 000
Frais liés à la réalisation de documents d'urbanisme (études 2018)	0	0	0	0
Subventions d'équipements versés	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>7 309</b>	<b>14 687</b>	<b>13 000</b>	<b>13 000</b>

<b>RECETTES</b>	<b>CA 2017</b>	<b>CA 2018</b>	<b>BP 2019</b>	<b>Projet de BP 2020</b>
Excédents d'investissements	29 845	80 202	116 750	155 162
FCTVA	11 417	0	0	0
Dotations aux amortissements	46 249	51 235	52 000	51 300
<b>Total</b>	<b>87 511</b>	<b>132 202</b>	<b>168 750</b>	<b>206 462</b>

Il est demandé au comité syndical de bien vouloir :

- prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2020.